

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 20 (1993)
Heft: 4

Artikel: Étrangers en Suisse : source de problèmes et de richesse
Autor: Tschanz, Pierre-André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-912571>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Source de problèmes et de rich

«Les étrangers, je crois qu'on les traite partout de la même manière. On les apprécie surtout lorsqu'on est en vacances chez eux. La xénophobie, c'est la peur. Il est légitime de craindre pour son emploi, pour son confort. Mais il ne faut pas croire que, moins il y a de monde, plus il y a de postes de travail. Economiquement, le contraire est prouvé. Il faut du mouvement, du dynamisme.»* Les propos de Vittorino Pozza, Italien, établi depuis 32 ans à Renan, dans le Jura bernois, cernent parfaitement le rapport des Suisses à leurs étrangers.

La statistique des étrangers dénombre, à fin avril 1993, 1 228 294 résidents permanents de nationalité étrangère en Suisse, ce qui équivaut à 17,8% de l'ensemble de la population. La Suisse est ainsi, après le Luxembourg, le pays d'Europe qui compte la plus forte population étrangère. 67% de ces résidents permanents de nationalité étrangère en Suisse viennent des pays

* tiré du no. 34 d'INTERVALLES, revue culturelle du Jura bernois et de Bienne.

de la Communauté européenne et de l'Association européenne de libre-échange (AELE), 18% d'ex-Yougoslavie et 6% de Turquie. Si l'on ajoute à ces chiffres les titulaires d'un permis an-

Pierre-André Tschanz

nuel, les saisonniers, les demandeurs d'asile, les frontaliers et les fonctionnaires étrangers et leurs familles, on s'approche d'un million et demi d'étrangers.

Un facteur économique

Indéniablement, cette forte proportion d'étrangers génère toutes sortes de problèmes d'ordre politique, psychologique, social et économique, mais elle est également source de richesse économique, culturelle, morale.

Officiellement, il n'existe pas de statistiques qui permettent de mesurer l'apport des étrangers en Suisse à notre produit national brut. Nul doute cependant que, sans eux, la Suisse ne parviendrait pas aux 32 790 dollars de PNB par habitant qui en font le pays le plus riche du monde! La seule étude existant en la matière chiffre à 33,3% l'apport des travailleurs étrangers à notre PNB pour 1975 (Ram Dayal: «Role of foreign workers in the Swiss economy»). D'ailleurs, sans «nos» étrangers des pans entiers de notre économie s'effondreraient! 45% du personnel de la métallurgie et de la mécanique de précision est de nationalité étrangère. Cette proportion est de 36% dans le bâtiment, sans même tenir compte des saisonniers, qui jouent pourtant un rôle central dans cette branche. Et que seraient l'hôtellerie

Sans les étrangers, des branches entières de l'économie s'écrouleraient.

et la restauration en Suisse sans travailleurs étrangers?

Aujourd'hui, une nouvelle fois, les étrangers sont parmi les premiers – avec les femmes – à faire les frais de la récession économique. Alors que le taux de chômage est de l'ordre de 4,4% dans l'ensemble du pays (fin juin 1993), 7,7% d'étrangers sont inscrits au chômage, contre 3,5% de Suisses.

Politique de stabilisation

Depuis une bonne vingtaine d'années, le gouvernement suisse poursuit non sans difficultés une politique de stabilisation de la main d'œuvre étrangère en Suisse. Le boom économique des années soixante s'est traduit par une sensible augmentation de l'immigration dans notre pays et dans le droit fil, par l'apparition de mouvements xénophobes. En 1970, c'est à une faible majorité seulement – et au terme d'une campagne passionnée! – que les Suisses ont mis leur veto à une initiative populaire (initiative Schwarzenbach) qui visait à réduire d'un tiers le nombre des immigrants. La crise du pétrole et la récession économique sont venues, quelques années plus tard, prêter main forte à la politique gouvernementale, puisque 300 000 étrangers, estime-t-on, on fait les frais des réductions des capacités de production; on a dit alors que la Suisse a «exporté» ses problèmes de chômage. Depuis une dizaine d'années, les nécessités économiques d'abord, les mouvements migratoires ensuite ont conduit à un nouvel accroissement du nombre des étrangers en Suisse.

Modèle des trois cercles

Une participation de la Suisse à l'Espace économique européen aurait sensiblement changé la situation de la plupart



esse

Le racisme, «frère»
de la xénophobie,
a fait beaucoup
parler de lui en
Suisse ces dernières
années.
Notre photo:
un cimetière profané.
(Photos: RDZ)

des étrangers en Suisse, car tous les ressortissants des pays d'Europe occidentale auraient bénéficié, dans notre pays, également des libertés de circulation et d'établissement instaurées par l'EEE. Les analystes s'accordent sur le fait que les craintes engendrées par la libre circulation des personnes ont joué un rôle important dans le rejet, le 6 décembre 1992, du projet d'adhésion de la Suisse à l'Espace économique européen.

Du fait de ce vote négatif, la Suisse a conservé son ancienne législation applicable aux étrangers. Celle-ci n'a guère changé depuis 1970. Elle se caractérise par une limitation du nombre de permis de travail à l'année et saisonniers. Toutefois, malgré la non-participation de la Suisse à l'Espace économique européen, les choses sont en train d'évoluer. Le gouvernement s'inspire aujourd'hui, dans sa politique à l'égard des étrangers, de ce qu'on appelle le «modèle des trois cercles»: libéralisation de la politique d'immigration pour les ressortissants des pays d'Europe occidentale (premier cercle) avec suppression du statut de saisonnier, système d'autorisations pour les ressortissants des pays de recrutement traditionnel de la Suisse (deuxième cercle), tels que l'ex-Yougoslavie, la Turquie, les USA ou le Canada, et l'interdiction de travail pour les ressortissants du reste du monde (troisième cercle).

Une précision supplémentaire est nécessaire afin de rapprocher de la réalité l'image donnée par ce survol de la statistique des étrangers en Suisse, de leur rôle économique et de la politique officielle à leur égard: un tiers environ des résidents étrangers en Suisse (300 000 à 400 000; aucun chiffre précis n'existe!) sont nés en Suisse ou ont effectué leur scolarité dans notre pays (étrangers des 2^e et 3^e générations); il faut y ajouter un nombre à six chiffres également (aucun chiffre précis à disposition!) d'étrangers de la première génération qui vivent en Suisse depuis des décennies – à l'image de Vittorino Pozza à Renan – et sont souvent (malgré leur passeport étranger) plus Suisses que les Suisses eux-mêmes. ■



Le racisme

Une erreur aux conséquences fatales

Le racisme est un phénomène qui est apparu dans l'histoire récente de l'Europe. En tant que science, il a débouché sur une impasse et en tant qu'idéologie, sur une catastrophe.

Ces dernières années, la xénophobie et le racisme ont fait les grands titres des journaux suisses également. C'est pourquoi, si tout se passe comme le souhaitent le Conseil fédéral et le Parlement, la Suisse adhèrera à une Convention de l'ONU de 1965 qui vise à combattre le racisme. Lors des débats sur le renforcement de certaines lois, destiné à permettre l'application de cette convention, certains milieux politiques de la droite ont rejeté ce projet en prenant pour prétexte la liberté d'opinion. Un conseiller national du Parti des automobilistes a même prétendu qu'il s'agissait de lois «contre la race blanche». Ces propos montrent que les idées racistes sont encore largement répandues, bien que la démystification ait eu lieu depuis longtemps.

Le racisme est une théorie qui remonte au siècle des lumières en Europe. Sous l'égide et à la suite de Carl von

Linné, médecin à la cour de Suède, qui a publié en 1735 un livre intitulé «Systema Naturae», des chercheurs ont essayé de recenser les différents hommes et de les classer dans un système. Ils ont tout d'abord axé leurs recherches sur la couleur de la peau et la forme de la tête, mais avec le temps, ils ont recherché des caractères distinctifs toujours plus petits et ont constaté que les différences à l'intérieur d'une «race» sont souvent plus importantes qu'entre les «races». Ainsi, l'ultime conséquence de cet effort intellectuel, c'est qu'une conception des «races» ne serait défendable que si chaque homme constituait une «race» propre.

Et pourtant, l'idée des catégories de «races» s'est maintenue jusqu'à ce jour avec ténacité. Ce qui est fâcheux dans cette affaire, c'est qu'au 19^e siècle déjà, les différences physiques et physiognomoniques, qui sont en soi anodines, ont été mêlées avec les valeurs morales et sociales. C'est ainsi que l'on en est arrivé à définir les autres «races» comme inférieures et à justifier leur conquête et même leur extermination. Dans ces conditions, il n'est guère étonnant que les Européens se soient mis eux-mêmes au premier rang dans le monde. La «théorie raciste» a ainsi fourni la base idéolo-